

FICHE D'INFORMATION TARIFAIRE AS AREVA NC – SECTION NAUTISME SAISON 2017-2018

SORTIES SUR THELEME & ALARACH (prix par personne)

Adhérent inscrit	
Adulte journée	15 €
Adulte ½ journée ⁽²⁾	8 €
Enfant entre 8 et 16 ans	½ tarif
Enfant moins de 8 ans	Gratuit
Sortie Découverte ⁽³⁾	Gratuit

Invité ⁽¹⁾	
Adulte journée	25 €
Adulte ½ journée ⁽²⁾	15 €
Adulte Découverte ⁽³⁾	8 €
Enfant entre 8 et 16 ans	½ tarif
Enfant moins de 8 ans	Gratuit

- (1) Les sorties des invités sont facturées au Chef de Bord adhérent. A partir de la 4^{ème} sortie ou au plus du 4^{ème} jour de sortie, l'adhésion est obligatoire.
- (2) Le tarif ½ journée est appliqué uniquement pour les sorties de moins de 5 heures.
- (3) Le tarif sortie Découverte est applicable aux sorties de type ½ journée destinées à faire connaître la voile et la section aux non-adhérents. Elles sont initiées exclusivement par le bureau de la section. Les sorties Découverte sont gratuites pour le ou les 2 Chefs de Bord encadrant la sortie et facturées au tarif ½ journée pour les autres adhérents participants.

BASE DE FACTURATION (article 3.11 du Règlement Intérieur) :

En cas de nuit à bord, facturation minimale de 2 jours et sur la base mini de 4 personnes sur THELEME et 3 personnes sur ALARACH.

En cas d'annulation tardive (< 7 jours) hors cas de force majeure, facturation par jour de réservation sur la base de 3 personnes sur THELEME et 2 personnes sur ALARACH. Si vous devez annuler votre réservation tardivement, veuillez prévenir le bureau.

CAUTION THELEME & ALARACH DE 1000 €

La clé du bateau est remise contre le chèque de caution aux seuls Chefs de Bord habilités. Le chèque de caution est à renouveler chaque année pour les skippers.

NETTOYAGE DES BATEAUX

Le rangement et la remise en propreté sont à la charge de l'équipage en fin de sortie. Un montant de **100€** sera retiré sur la caution du chef de bord en cas de manquement manifeste

FICHE D'INFORMATION TARIFAIRE AS AREVA NC – SECTION NAUTISME SAISON 2017-2018

REGLES DE FACTURATION (modification 2017)

- Les sorties avec une ou plusieurs nuits à bord sont facturées en nombres de jours entiers (nb jours facturés = nb nuits + 1),
- Le tarif ½ journée n'est applicable que pour les sorties de moins de 5 heures,

Exemple 1 : prise en charge du bateau le vendredi après-midi et restitution le dimanche midi.

Nombre de nuits à bord : 2

Jours de présence à bord : vendredi + samedi + dimanche.

Base de facturation = 3 jours

Exemple 2 : prise en charge du bateau à 11h30 et restitution à 16h00.

Base de facturation = 1 demi-journée

REGLES DE BONNE UTILISATION DU CAHIER DES SORTIES A LA CABANE

Le cahier de sortie de la cabane est un document de sécurité, il mentionne où est parti le bateau et quelles sont nominativement les personnes à bord. Il sert également de base à la facturation.

- Bien noter les noms et prénoms de toutes les personnes embarquées, les adhérents et les invités dans les colonnes dédiées.
- **Le nom du chef de bord est noté en 1^{er} sur la liste des personnes embarquées et il est souligné.** Par défaut, tous les invités lui sont facturés.
- Si un autre adhérent que le chef de bord prend en charge le paiement pour certains invités, l'indiquer dans la case remarque du cahier.
- Mentionner l'âge des invités enfants (sinon par défaut, ils sont considérés invités adultes)
- Ne pas envoyer ni déposer à la cabane de paiement après une sortie. Chaque adhérent reçoit une facture globale à la fin de l'été puis éventuellement en fin de saison.

Pour toute question sur la facturation, appeler Olivier MOREZ au 06.21.39.16.65